



**NEWSLETTER DE LA COOPERATION MONDIALE**  
**Août 2013**

Dans ce numéro:

- **Le modèle marocain de socle de protection sociale universelle : Les composantes, les paradoxes et les défis**
- **La protection des droits des personnes âgées**
- **Sur la voie du développement durable**
- **Ressources et liens utiles**

**Article du mois. Le modèle marocain de socle de protection sociale universelle : Les composantes, les paradoxes et les défis** :Par Driss Guerraoui



**Driss Guerraoui** - *Président de la Région MENA du CIAS, Secrétaire Général du Conseil Economique, Social et Environnemental du Maroc*

Situé à l'extrême nord-ouest de l'Afrique et peuplé de plus de 32 millions d'habitants, le Maroc, qui s'est libéré du joug du protectorat Français en 1956, a construit, depuis son indépendance et par paliers successifs, un système national de protection sociale composé de plusieurs régimes, qui constitue ce qu'on peut qualifier aujourd'hui de modèle marocain de socle de protection sociale universelle.

***I - Les composantes du socle de protection sociale universelle du Maroc***

Ce système se caractérise par l'existence de dix groupes de programmes d'action et régimes de protection sociale qui touchent les secteurs sociaux au sens large. Il comprend :

- 1-** Les programmes de promotion d'une éducation de qualité pour garantir une insertion socioprofessionnelle des jeunes. Ces programmes visent la généralisation de la scolarisation

et l'amélioration de la qualité de l'enseignement, la lutte contre les déperditions scolaires et la lutte contre l'analphabétisme.

2- Les régimes et programmes visant l'amélioration de la situation et les conditions de santé des populations à travers trois axes :

A) La généralisation progressive de la couverture médicale des salariés des secteurs public et privé au moyen de la mise en place d'un régime d'assurance médicale obligatoire pour les salariés des dits secteurs intitulé AMO (environ le tiers de la population), d'un régime de couverture médicale pour les personnes pauvres dit RAMED (8,5 millions de personnes), et d'un régime au profit des artisans, des professions libérales et des étudiants (le tiers de la population). Si les deux premiers régimes sont devenus effectifs depuis 2005, le dernier n'a pas encore vu jour.

B) - Le développement des programmes prioritaires de santé publique, notamment ceux de prévention et de lutte contre la maladie.

C) L'élargissement de l'offre des soins de santé destinés aux populations.

3- Le développement d'une politique diversifiée de logement social dont les objectifs sont la résorption du déficit en logement (150 000 unités par an), l'éradication des bidonvilles et la lutte contre l'habitat non réglementaire. Dans ce cadre, un programme dit « villes sans bidonvilles » était effectif de 2004 à 2010, a bénéficié à 270 000 ménages et a concerné 82 villes.

4- Promouvoir l'emploi productif

La promotion de l'emploi salarié dans le secteur privé se fait à travers le programme dit Idmaj , l'amélioration de l'adéquation entre la formation et l'emploi est réalisée au moyen du programme dit Taahil et le soutien à la création d'entreprises par les jeunes, à travers le programme dit Mokawalati. On constate également des programmes d'amélioration de la gouvernance du marché du travail. Par ailleurs, les partenaires économiques et sociaux ainsi que le Gouvernement sont parvenus à un consensus en juillet 2013 au sujet de la mise en place d'une indemnité en cas de perte d'emploi au profit des salariés du secteur privé qui ont fait l'objet de licenciements économiques.

5- Le programme national d'assainissement des eaux et de traitement des eaux usées, dont l'objectif est d'atteindre un taux de raccordement au réseau d'assainissement de 80% et de réduire la pollution de 60% d'ici 2015.

6- Les programmes d'élargissement de l'accès du monde rural aux équipements sociaux de base à travers les Programmes d'Approvisionnement Global en Eau des populations Rurales (PAGER), d'Electrification Rurale Générale (PERG), de Construction de Routes Rurales (PNCRR), de développement rural intégré et d'aménagement du littoral.

7- Les programmes visant la dynamisation des instruments de l'action sociale de proximité à travers les structures et les institutions de l'entraide nationale, dont la promotion nationale, le micro crédit, l'Agence de Développement Social, et les Agences du Nord, de l'Est et du Sud.

- 8- La politique de soutien des prix des produits de base par le biais d'une caisse de compensation. Ce soutien concerne le sucre, la farine nationale, le gaz de butane et le gasoil.
- 9- Le développement des programmes spécifiques destinés à des catégories défavorisées, soit exclues, soit faisant l'objet de discrimination (les enfants en situation d'abandon et de maltraitance, les femmes chefs de ménages pauvres, les femmes divorcées privées de pension alimentaire, les personnes handicapées, les enfants des milieux défavorisés nécessitant un soutien pour encourager l'assiduité scolaire).

Dans ce cadre, un Fonds de soutien à la cohésion sociale a été créé. Il finance le soutien à la scolarisation à travers le programme Injaz dont environ 825 000 élèves et 475 000 ménages ont bénéficié en 2012-2013, un programme de Régime d'Assistance Médicale, les programmes bénéficiant aux populations pauvres des zones de montagnes, l'emploi des jeunes, le logement social et le développement humain.

- 10- Les programmes d'appui aux associations travaillant dans le domaine de l'action sociale et de la solidarité.
- 11- L'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) annoncée par SM le Roi du Maroc le 18 mars 2005.

Cette initiative comprend quatre programmes : deux à dimension nationale que sont le programme transversal et le programme de lutte contre la précarité et deux programmes territoriaux que sont le programme de lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain et le programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural.

Pour la période 2006-2010, l'INDH a consacré un budget de 10 milliards de dirhams, 6 financés par le budget Général de l'Etat, 2 par les collectivités locales et 2 par la coopération internationale. Ces programmes profitèrent à 403 communes rurales dont le taux de pauvreté dépassait 30% et 264 quartiers urbains situés dans 13 villes retenues à cause de leur déficit en infrastructures sociales de base, de forts taux d'abandon scolaire, de chômage, de l'existence d'habitats insalubres, de la pauvreté et de la faiblesse du revenu, et à cause de forts taux d'exclusion des femmes et des jeunes, et de l'absence d'opportunités de formation et d'insertion.

Au vu des résultats encourageants en matière de lutte contre la pauvreté, la précarité, l'exclusion et la marginalisation, il a été décidé de prolonger cette initiative par une deuxième phase qui s'étend sur la période 2011-2015. Cette extension concerne 701 communes rurales et 530 quartiers urbains tout en mobilisant environ 17 milliards de dirhams.

## ***II- Les paradoxes de la politique de protection sociale***

Malgré la diversité de ces programmes et l'effort public important dédié à l'action sociale et à la solidarité, le Maroc accuse un déficit chronique dans de nombreux secteurs sociaux vitaux et le bénéfice de la protection sociale est loin d'être généralisé.

Ainsi, selon les données issues du dernier rapport annuel du Haut-commissariat au Plan au titre de l'année 2012 et relatif à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, les principaux indicateurs sociaux montrent que le taux de mortalité néo-natale est de 30 pour 1000, le taux de mortalité maternelle à l'accouchement est de 112 pour 100 000 naissances, le taux d'analphabétisme est de 39,7 % , le taux de scolarisation des 15-24 ans est de 84,6 % et que même si le revenu des ménages a augmenté de 6,4% entre 2000 et 2012, il ne reste pas moins de 6, 3 millions de personnes qui rentrent dans la catégorie des pauvres et des marginalisés ; les

écarts entre les pauvres et les riches se sont creusés, et un urbain sur trois et un rural sur deux se considèrent comme pauvres.

Par ailleurs, si 10 % seulement de la population marocaine est couverte par un régime de retraite, 56,5 % de la population n'est pas couverte par un régime d'assurance maladie, bien que le nombre de bénéficiaires de l'AMO dans le secteur privé et le nombre de bénéficiaires du RAMED dans le secteur public connaissent une augmentation continue et significative.

Ces réalités et paradoxes montrent que le pays n'a pas réussi jusqu'à présent à contenir les différentes formes de déficit social, bien qu'il ait instauré, dès les années 1960, de nombreux mécanismes de protection sociale. Elles révèlent que l'Etat n'est pas parvenu à élever le niveau d'efficacité des programmes à caractère social, auxquels il consacre pourtant plus de 50% de son budget national. Elles contribuent à expliquer pourquoi, malgré l'existence d'un important arsenal d'institutions, de mécanismes, de dispositions et de programmes locaux, régionaux et nationaux et parallèlement aux actions menées par l'Etat et par la société civile, le Maroc en tant que pays n'a pas pu créer une dynamique nationale générale – autour de laquelle se seraient également mobilisés, avec l'engagement et la force nécessaires, les acteurs syndicaux et politiques, ainsi que les élites économiques et administratives. Les acteurs sociaux ont un défi à relever : trouver comment améliorer la gestion collective de tous les aspects de la protection sociale, tout en encourageant le Gouvernement à élaborer une nouvelle génération de réformes destinées à définir les traits du possible avenir de notre modèle national de socle de protection sociale universelle.

### ***III- Les défis sociaux futurs et les nouvelles questions qu'ils suscitent***

Plusieurs défis se présentent devant la généralisation de la protection sociale au Maroc. La capacité du pays à les relever ou non déterminera son avenir.

#### **1- Le défi lié aux mutations démographiques et sociologiques et à leur analyse**

Ce défi réside dans le fait que la société marocaine connaît d'un côté, un développement de ses structures démographiques générant de nouveaux équilibres entre la ville et la campagne, et entre la catégorie des jeunes et celle des personnes âgées, et de l'autre, des mutations spécifiques aboutissant à l'apparition de nouveaux types de pauvreté et de nouveaux pauvres. Ces pauvres sont essentiellement des fonctionnaires des échelles inférieures, des salariés au revenu limité ou travaillant sous un contrat à durée déterminée, des retraités, des travailleurs du secteur informel, des enfants abandonnés, des femmes chefs de familles en situation difficile, des paysans sans terre arable, des ruraux migrant des campagnes vers les principales villes industrielles occupant des emplois précaires, des émigrés ayant perdu leurs droits, ainsi que de larges catégories sociales constituées des classes moyennes, notamment celles des grandes villes ruinées par l'endettement et les effets divers de la crise.

Or ces nouveaux phénomènes sociaux ont en commun le manque d'éléments les concernant, de même que l'absence d'études solides.

Ce défi est de nature à inciter les institutions concernées par les études stratégiques, ainsi que les universités et les centres nationaux de recherche, à produire une nouvelle génération de sociologues formés pour procéder à l'analyse de ces phénomènes, en vue d'une meilleure connaissance de ces phénomènes et d'une meilleure maîtrise des mutations qu'ils impulsent.

#### **2- Définir un seuil de pauvreté plus réaliste**

De nombreux théoriciens et praticiens sont d'avis que le critère d'un dollar par personne et par jour ne peut plus être raisonnablement retenu pour définir le seuil de pauvreté et, ainsi, déterminer les effectifs des pauvres. Pourquoi faut-il repenser ce critère ?

La raison principale réside dans le fait que le panier des ménages marocains a énormément changé. En effet, le Marocain consomme relativement plus de fruits et de légumes, plus de viandes, plus de lait et de produits laitiers que par le passé. Il consacre également une part de plus en plus importante de son revenu à l'éducation des enfants, aux dépenses de transport et de logement. Or les prix de tous ces produits et services, qui ne sont pas subventionnés par l'Etat, connaissent régulièrement des hausses alors que le niveau des rémunérations, que ce soit dans le secteur privé ou le secteur public, ne connaît pas d'augmentation équivalente.

De ce fait, nous assistons à la hausse du coût de la vie telle que, même avec 2 dollars par jour et par personne, un ménage marocain aujourd'hui ne peut pas subvenir à tous ses besoins essentiels.

Dès lors, et malgré les réels efforts déployés, notamment l'action menée par le Haut-commissariat au Plan, notre système national de statistiques est appelé à fournir un travail volontariste d'innovation, pour que les statistiques puissent refléter la réalité sociale du Maroc d'aujourd'hui.

### 3- Réguler positivement la rigidité de la répartition des revenus

Si le Maroc désire réduire le volume de la pauvreté, il faut réagir aux inégalités entre les pauvres et les riches qui se sont énormément creusées. La part de la consommation des ménages pauvres a stagné. Certes, l'Etat tente de réduire ces inégalités par trois types d'actions : 1) la réforme de la fiscalité sur le revenu général des personnes, 2) le renforcement des programmes divers d'action sociale et de solidarité et 3) la promotion sociale par l'éducation et la formation.

Cependant, ces mesures et programmes demeurent limités dans leurs impacts en l'absence d'une répartition volontariste plus juste des fruits de la croissance et des richesses en général.

### 4- Repenser la gouvernance

Pour que la généralisation de la protection sociale soit pérenne et soutenable pour toute la collectivité nationale, celle-ci doit relever trois défis :

- la généralisation concertée et partagée par tous les acteurs en ce qui concerne sa mise en œuvre ;
- le ciblage des dépenses publiques allouées aux différents régimes de protection sociale devrait veiller de façon scrupuleuse à protéger les pauvres et à ne pas subventionner les riches ;
- et la refonte des mécanismes de la solidarité par une réforme fiscale audacieuse fondée sur un partage juste et équitable de l'effort contributif, ainsi que sur une lutte sans merci contre la corruption, la fraude et l'évasion fiscale.

Enfin, parce que le financement est au centre du défi de la généralisation de la protection sociale, cette réforme fiscale devrait de façon prioritaire être fondée, avant tout sur des dispositifs incitatifs volontaristes favorisant et encourageant la création de richesses nouvelles, base véritable et source essentielle du financement pérenne de cette généralisation.

Dans l'optique du Conseil Economique, Social et Environnemental du Maroc, notamment dans le cadre de la « Nouvelle Charte Sociale » que l'Assemblée Générale de ce dernier a adoptée lors de sa session de novembre 2011, la généralisation de la protection sociale fait partie des nouvelles générations de Droits économiques et sociaux de l'Homme, autour desquels des

convergences devraient être construites et de Grands Contrats Sociaux devraient être conclus entre tous les acteurs et forces vives de la Nation marocaine.

Ces Grands Contrats Sociaux constitueraient dans ce sens le véritable ciment de la cohésion sociale et du développement humain durable et le cadre institutionnel le plus approprié pour consolider les composantes essentielles du socle national de protection sociale universelle.

Pour conclure, une question fondamentale se pose : Pourquoi, malgré les problèmes soulevés et les défis existants, l'initiative du socle national de protection sociale reste-t-elle une option viable ?

La raison fondamentale réside dans les effets externes positifs de l'initiative même. En effet, les socles de protection sociale universelle en contribuant à réaliser les conditions d'une citoyenneté authentique (offrir un revenu minimum, une couverture médicale de base, un travail décent,..) instaurent un climat de stabilité politique et de paix sociale, indispensables pour entreprendre et corrélativement pour créer des richesses nécessaires, à la fois pour promouvoir l'investissement créateur d'emplois et pour financer la solidarité.

Ce faisant, l'initiative du socle de protection sociale universelle contribue à élever les performances globales de l'économie et de la société et à renforcer le lien social, le vivre ensemble et par voie de conséquence la cohésion sociale. C'est en ce sens et en ce sens seulement qu'elle génère les ressources de son financement et de sa mise en œuvre et constitue une option viable.

*Les opinions exprimées dans cet article sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement le point de vue du Comité de Gestion du CIAS.*

### **La protection des droits des personnes âgées**

La 4<sup>e</sup> session du Groupe de travail à composition non limitée (GTCNL) sur le vieillissement s'est déroulée du 12 au 15 août 2013 au Siège des Nations Unies à New-York. Le GTCNL sur le vieillissement fut institué par l'Assemblée Générale de l'ONU par le biais de la résolution 65/182 le 21 décembre 2010. L'objectif du GTCNL est le renforcement de la protection des droits de l'Homme pour les personnes âgées ; le Groupe de travail a reçu un mandat pour observer le cadre international actuel des droits de l'Homme concernant les personnes âgées et pour détecter les lacunes possibles et déterminer les meilleures solutions pour les combler, notamment en se demandant si d'autres instruments et d'autres moyens de mesures sont envisageables. Les deux premières sessions du GTCNL se sont réunies en 2011 et la 3<sup>e</sup> session s'est déroulée à New-York il y a un an en 2012.

Malgré son importance indéniable et ses larges conséquences socioéconomiques, le vieillissement de la population est l'un des problèmes qui n'a pas été résolu dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Dès lors, le rôle du GTCNL en tant que forum international sur le vieillissement et le développement, de par sa nouveauté et son importance, devrait être reconnu, surtout si l'on considère le fait que le vieillissement constitue un défi non seulement pour les pays développés mais aussi pour ceux en voie de développement. Depuis la création du Groupe de travail, les discussions ont porté sur un bon nombre de dimensions politiques et socioéconomiques du vieillissement de la population et ce, aux niveaux national, régional et international. A ces occasions, tant les problèmes que les opportunités engendrés par le vieillissement furent soulignés mais sans jamais perdre l'objectif original de vue- comment protéger les droits et intérêts des personnes âgées au mieux.

La 4<sup>e</sup> session du GTCLN n'a réalisé aucun progrès décisif au sujet du problème principal dont il était question- quels nouveaux instruments légaux, si tant est qu'il y en ait, sont nécessaires dans le monde actuel afin de protéger les personnes âgées. Les discussions ont malgré tout été très

édifiantes. Les délégués des pays développés ont rappelé l'intérêt de concentrer les efforts sur la mise en œuvre effective du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement déjà existant et adopté lors de la Deuxième Assemblée Mondiale de 2002 sur le vieillissement –qui ne constitue certes pas une obligation légale, mais qui reste néanmoins un important document international. Dans l'ensemble, les représentants des pays développés ont maintenu leur position initiale qui consistait à dire que l'ensemble des normes et principes des droits de l'Homme reconnus à l'échelle internationale couvrent et protègent, de la même manière, les personnes âgées sans discrimination, et que la mise en œuvre et les lacunes en matière de protection –même si elles existent effectivement- ne proviennent pas du domaine normatif et que, par conséquent, il n'est pas besoin d'un nouvel instrument juridique. Les désaccords sont devenus évidents lorsque les représentants de la plupart des pays en voie de développement et les organisations de la société civile, de même que plusieurs experts invités à prendre part aux discussions du panel organisé dans le cadre du GTCNL, ne se sont pas montrés aussi optimistes que leurs homologues des pays développés. Cependant, les arguments avancés par ces derniers en faveur du nouvel instrument juridique ne sont pas parvenus à influencer les discussions ni à sortir de l'impasse politique. Il était évident que plusieurs délégués avaient reçu des instructions précises de la part de leur capitale les incitant à empêcher l'émergence de la nouvelle Convention des droits des personnes âgées, pour le moment en tout cas.

Le CIAS a participé aux délibérations en faisant une déclaration officielle ainsi que des commentaires *ad hoc* au cours de la discussion, il a également fait part de suggestions spécifiques sur la manière de faire avancer le processus dans l'intérêt des personnes âgées. Prouver la faisabilité économique du nouvel instrument juridique constituerait une importante avancée pour convaincre les sceptiques. A été soulignée l'importance d'explicitier l'étendue et le contenu des normes des droits de l'Homme, étant donné que la non mise en œuvre des critères existants se banalise, bien que dans certains cas et notamment pour les pays en voie de développement, ces critères eux-mêmes sont assez bas et restent inadéquats pour une protection effective des personnes âgées. On constate la nécessité d'envisager une variété d'outils et de mesures en matière de politiques qui pourraient servir de pont et de précurseur à un nouvel instrument juridique. Une meilleure compréhension de la situation actuelle, telle que les droits de l'Homme pour les personnes âgées le requièrent, de même qu'une vision plus claire des options disponibles et des compromis existants, contribuent à évaluer les étapes suivantes nécessaires pour surmonter des insuffisances constatées dans la protection sociale des personnes âgées, tout comme l'accroissement de la cohérence en matière d'efforts politiques à tous les niveaux.

Le texte de la déclaration officielle du CIAS est accessible à :  
<http://social.un.org/ageing-working-group/csostatementfourth.shtml>

### ***Sur la voie du développement durable***

Le nouveau rapport intitulé **Un Programme d'Action pour le Développement durable** élaboré par le Réseau des solutions pour le développement durable (RSDD) prend exemple sur le Sommet RIO +20 puisqu'il situe la réduction de la pauvreté dans le contexte plus large du développement durable. Le RSDD a été lancé en 2012 dans l'espoir de mettre en avant « un programme intégré, concis, fondé sur les sciences et orienté vers l'action pour le monde ».

Le rapport en question fait état des conclusions principales des discussions sur les problèmes majeurs du développement durable quand ce dernier est instauré dans un réseau plus large de groupes thématiques.

D'après le rapport, le monde a profondément changé depuis l'an 2 000, année où la Déclaration du Millénaire et les OMD furent adoptés. La période à venir de 15 ans, de 2015 à 2030 sera différente de la période des OMD qui s'achève en 2015, en raison de cinq changements qui se

sont produits : la faisabilité de l'éradication de l'extrême pauvreté sous toutes ses formes ; l'impact encore plus important de l'Homme sur la Terre physique ; les évolutions technologiques rapides ; une hausse des inégalités ; et une diffusion et une complexité croissantes de la gouvernance. Les défis auxquels nous devons faire face aujourd'hui ne vont faire que grandir dangereusement, à moins qu'il n'y ait un changement de cap radical et urgent. « Le monde a besoin d'un cadre opérationnel de développement durable capable de mobiliser tous les acteurs majeurs (les gouvernements nationaux et locaux, la société civile, les entreprises, la science et les universités) dans chaque pays afin de se détacher d'une « trajectoire de statu quo pour se diriger vers la voie du développement durable ». Un tel cadre, combiné aux Objectifs du Développement durable, devrait déterminer les objectifs et les stratégies principales nécessaires à ce changement, en dévoilant un nombre limité de priorités et d'objectifs associés pour les rendre plus claires et plus efficaces.

En plus de souligner quatre concepts clés normatifs comme piliers de la voie vers le développement durable- le droit au développement pour tous les pays ; les droits de l'homme et l'inclusion sociale ; la convergence des niveaux de vie au sein des pays ; et le partage des responsabilités et des opportunités--, le rapport identifie les dix défis prioritaires intimement liés à ces concepts comme étant les suivants :

- **Mettre fin à l'extrême pauvreté, notamment la faim** : mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes, y compris la faim, les problèmes de croissance chez l'enfant, la malnutrition et l'insécurité alimentaire ; et soutenir les pays hautement vulnérables (OMD 1-7).
- **Réaliser le développement à l'échelle planétaire** : tous les pays ont droit à un développement qui se place à l'échelle planétaire, qui assure une production et des schémas de consommation durables, et qui permette de stabiliser la population mondiale d'ici la moitié du siècle.
- **Garantir un apprentissage efficace pour tous les enfants et tous les jeunes dans le domaine de la vie et des moyens de subsistance** (des programmes de développement de la jeune enfance à un apprentissage continu tout au long de la vie pour tous les jeunes et tous les adultes).
- **Réaliser l'égalité des sexes, l'inclusion sociale et les droits de l'Homme pour tous** : assurer l'égalité des genres, les droits de l'homme, l'état de droit et un accès universel aux services publics. Réduire la pauvreté relative et les autres inégalités qui sont à l'origine de l'exclusion sociale. Prévenir et éliminer la violence et l'exploitation, surtout pour les femmes et les enfants.
- **Contribuer à la santé et au bien-être à tous âges** : atteindre la généralisation de la couverture médicale à toutes les étapes de la vie, en concentrant les efforts sur les services de santé primaires, notamment la santé reproductive, afin d'assurer que toute personnes reçoive des services de qualité sans connaître de difficultés financières. Promouvoir les politiques destinées à aider les individus dans leurs décisions en matière de santé et de durabilité, à propos des dimensions sociales et individuelles de la santé.
- **Améliorer les systèmes agricoles et augmenter la prospérité rurale**. Concerne l'amélioration des pratiques agricoles et des infrastructures rurales, et l'accès aux ressources permettant la production de nourriture afin d'augmenter la productivité et de réduire l'impact environnemental.



- **Responsabiliser les villes inclusives, productives et résilientes** : rendre toutes les villes inclusives au niveau social, productives au niveau économique, durables au niveau environnemental, stables et résilientes au changement climatique. Promouvoir une gouvernance efficace des villes.
- **Limiter le changement climatique provoqué par l'homme et garantir les énergies durables** : réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des énergies, de l'industrie, de l'agriculture, de l'environnement construit et de l'évolution de l'usage des terres afin d'atteindre un pic d'émissions mondiales de CO2 d'ici 2020 et de mettre à bat rapidement les dangers grandissants du réchauffement climatique. Promouvoir les énergies durables pour tous.
- **Sécuriser les services pour l'écosystème et la biodiversité, et assurer une bonne gestion des eaux et des autres ressources naturelles**. Une gestion durable afin de soutenir un développement inclusif de l'économie et des hommes.
- **Transformer la gouvernance en faveur du développement durable**. Cela comprend la transparence, la responsabilité, l'accès à l'information, la participation, la fin des paradis fiscaux et du secret bancaire, et de plus grands efforts pour la lutte contre la corruption. Les règles internationales qui régissent les finances internationales, le commerce, les rapports d'entreprise, les technologies et la propriété intellectuelle gagnent en cohérence par la réalisation des Objectifs pour le Développement Durable.

Ces dix défis pour le développement durable doivent être pris en compte à l'échelle mondiale, régionale, nationale et locale, formant ainsi « une base plausible qui donne un cadre aux OMD afin d'aboutir à des solutions pratiques » que les gouvernements, le secteur privé et la société civile puissent poursuivre en y accordant une très haute priorité.

Pour plus de détails, veuillez consulter :

<http://www.sustainabledevelopment2015.org/index.php/uncsd-official-docs/sdgs-news/1358-sdsn-releases-post-2015-report-an-action-agenda-for-sustainable-development>

### ***Ressources et liens utiles***

#### **Les parlements se préparent à célébrer la Journée internationale de la démocratie**

– Dans le monde entier, les parlements projettent des activités pour marquer la sixième Journée internationale de la démocratie (IDD), le 15 septembre 2013. Le thème de cette année - « Faire entendre les voix de la démocratie » - a été retenu pour promouvoir la liberté d'expression et pour encourager tous les secteurs de la société à s'impliquer dans la vie politique. Plus de 90 parlements ont participé à cet événement mondial depuis qu'il a été proclamé par la résolution 62/7 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Pour marquer la Journée internationale, l'UIP organise un concours invitant les citoyens à travers le monde à décrire la manière dont ils font entendre leur voix. Les gagnants recevront une liseuse Kindle d'Amazon sur laquelle sont stockés des livres électroniques traitant de la démocratie. Pour plus d'informations sur ce concours et sur la manière de participer à la Journée internationale de la démocratie, veuillez consulter <http://www.ipu.org/dem-f/idd/overview.htm>.

#### **Evaluer les progrès dans le domaine de l'éradication de la pauvreté**

Un rapport publié par le Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies (A/68/183) traite des progrès et des défis ainsi que des mesures politiques majeures visant à réduire la pauvreté, et offre un panorama des activités récentes entreprises par les agences des Nations Unies et destinées à mettre en œuvre le système Plan d'Action pour la Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017). Le « Plein emploi et le travail décent pour tous » a été sélectionné pour être la mission de la Deuxième Décennie, ce qui souligne la reconnaissance du fait que la pauvreté est un phénomène multidimensionnel qui s'étend au-delà du revenu de pauvreté et qui reflète tant un manque d'opportunité que de capacité. Il reste moins de 1 000 jours avant la date butoir de 2015, il devient donc particulièrement urgent d'accélérer les progrès dans les régions à la traîne.

Pour de plus amples détails : <http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/68/183>

Le contenu de cette Newsletter mondiale peut être librement reproduit ou cité, sous réserve que la source soit mentionnée. Les opinions ici exprimées ne reflètent pas nécessairement la politique du CIAS

Rédacteur de la newsletter : Sergei Zelenev, Directeur exécutif :

Adresse : ICSW, P.O. Box 28957, ICSW, Plot 4, Berkeley Lane, Off Lugard Avenue,  
Entebbe, Ouganda

Tél. : +1 718 796 7417, +256414321150

Email : [szelenev@icsw.org](mailto:szelenev@icsw.org), [icsw@icsw.org](mailto:icsw@icsw.org)

Site web [www.icsw.org](http://www.icsw.org);

Traduction française: Ohrem Stephanie

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter, merci de cliquer '[ici](#)' en nous communiquant votre nom et adresse mail